

Commission locale d'information
Auprès du CNPE de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil

REUNION DU 21 juin 2010

Participants

PRESENTS

G rard Banchet : Maire d' Ampuis
Gilbert Baude : repr sentant d l gu  association Vivre
Jacques Berlioz : Maire de la Chapelle Villars
Nicole Bernard : maire d' Auberives-sur-Var ze
Vincent Bernard : Directeur d l gu  EDF St Alban
Marcel Berthouard : maire de Roussillon
Philippe Blanc : CNPE EDF
Bernard Billes : conseiller Saint Alban-du-Rh ne
Gilles Bonneton : maire Cheyssieu
Didier Brunel : conseiller   la mairie de Roisey
Elisabeth Celard : maire de Reventin-Vaugris
Christian Chabaud : maire de Vinzieux
Agn s Chappelet : chef de la mission communication
Francis Charvet : Maire de Saint-Maurice-l'Exil
Louis Corradini : agent EDF
Jo l Cordonnier : conseiller Mairie d' Agnin
Fr d ric Dalvai : D partement Is re – secr taire de la CLI
Roland Desbordes : Pr sident de la CRIIRAD
Xavier Descamps : Chef de mission SRE-EDF St Alban
Roberte Dibin : maire de Sablons
Jean Dubouis : Coll ge des personnalit s qualifi es
Lucien Fabri : directeur adjoint   la direction de l' am nagement des territoires - Conseil g n ral de l'Is re
St phane Fischer : conseiller municipal de la Chapelle Villars
Dominique Ford : conseiller au Conseil de l' ordre des m decins
Michel Freyconon : adjoint   la communaut  de commune Pilat Rhodanien
Sandrine Gardet : parc du Pilat
Lucette Girardon-Tournier : maire de Chonas-l' Amballan
Jean-Claude Girardin : Pr sident de l' association Sauvons notre futur
Fran ois Giannocarro : directeur de l' Irma
Dominique Hayart : adjoint au maire de de Clonas-sur-Var ze
Denis Jarret : Maire de St Alban-du-Rh ne
Serge Martin : repr sentant des salari s CGT au CNPE

Patrice Mas : directeur du CNPE
Jean-Pierre Megard : ing nieur environnement - EDF St-Alban
Justine Menguy : repr sentante du service de s curit  Civile   la mairie de Salaise-sur-Sanne
Luc Monin : maire d' Assieu
Claude Moret : adjoint au maire de St-Pierre-de-B euf
Christiane Mouchiroud : mairie de Salaise
Michel Oriol : conseiller   la mairie de St-Michel-sur-Rh ne
Dominique Pageaux : adjoint au maire de Saint-Clair-du-Rh ne
Alain Penichou : adjoint environnement   la mairie de P age-de-Roussillon
G rard Perrotin : adjoint   la mairie de Salaise-sur-Sanne
Daniel Petitjean : conseiller mairie de Charnas
Stephane Pezet : ASN Lyon
Sabrina Rabant : CNPE - EDF
Serge Rault : maire de St-Pierre-de-B euf
Daniel Rigaud : Pr sident de la CLI
Edouard Roche : maire de Chavanay
G rard Rouchouze : adjoint au maire de Chavanay
Yves Schricke : adjoint au maire Vernioz
Roselyne Talaron : Maire de Mallevall
Nadine Troncia : maire de Clonas-sur-Var ze
Sauveur Troncia : agent EDF
Bernard Vincent : directeur d l gu 
Olivier Veyret : ASN Lyon
Josiane Xavier : Association des Amis de la Plati re

Ordre du jour

- Appr ciation de l' ASN (Autorit  de s ret  nucl aire) sur l'  valuation des performances du site en 2009
- PPI (plan particulier d' intervention) et ma trise de l' urbanisme autour des INB (installations nucl aires de base)
- Financement de la CLI
- Informations et questions diverses

1. Appréciation de l'ASN sur l'évaluation des performances du site en 2009

Par Mrs. Veyret et Pezet (Autorité de sûreté nucléaire)

Introduction du propos par Daniel Rigaud : le bilan 2009 dressé par l'ASN et relatif au site de Saint Alban / Saint Maurice l'Exil est mitigé, notamment en terme de radioprotection (ex : médiocre durant l'arrêt du réacteur n°1 pour maintenance et rechargement du combustible), en matière d'environnement (des « progrès notables » doivent être réalisés). L'ASN note cependant une amélioration dans les transports de matières nucléaires.

Présentation du contenu du bilan par l'ASN :

- l'appréciation de l'ASN se base **sur un contrôle au fond permanent** du site :
 - ex : 40 jours de présence sur site, 17 inspections thématiques, 6 inspections inopinées, analyse systématique des 41 événements significatifs, dont 5 de niveau 1...
- Selon l'ASN, le site ne présente pas de défauts inquiétants ou majeurs, et **la gestion est globalement bonne, mais une série de points négatifs laisse apparaître une dégradation.** L'ASN note :
 - Le peu de réactivité du CNPE aux demandes de corrections de l'ASN
 - La faiblesse du lien entre contrôle des activités par le CNPE et le traitement des écarts constatés
 - La gestion perfectible des risques environnementaux
 - La dégradation de la radioprotection durant l'arrêt pour maintenance du réacteur n°1

Le premier semestre 2010 voit cependant une amélioration sur l'ensemble de ces points.

- l'ASN procède ensuite à une **explication détaillée par thème** de son appréciation (management de la sûreté, radioprotection, environnement).



Réponse de M. Mas, directeur de la centrale : EDF partage le diagnostic fait par l'ASN (les autres centrales s'améliorent, le CNPE reste stable en nombre d'incidents), mais le pondère sur les points suivants :

En matière de radioprotection :

- les objectifs initiaux lors du rechargement du combustible étaient trop ambitieux, d'où l'existence d'écarts à posteriori
- les interventions non prévues sur les matériels se sont multipliées
- les valeurs réglementaires en la matière n'ont pas été dépassées (ex : la contamination est de l'ordre de la trace : aucun impact sanitaire, même si reste la question du nombre important des contaminations sur un même laps de temps)

En matière d'environnement

- L'arrêté de rejet est respecté mais le CNPE s'engage dans une démarche d'amélioration continue. Même si les rejets sont inférieurs aux valeurs réglementaires, le CNPE se fixe comme objectifs de les améliorer.
- Les dysfonctionnements observés sur les installations sont souvent dus au manque de réactivité : ici aussi, une démarche d'amélioration doit être engagée. Cependant, il n'y a eu aucun impact sur l'environnement

Eléments de débat

Questions	Réponses
○ <u>Association sauvons notre futur</u> : Y a-t-il eu un événement significatif le 31 janvier dernier ? Un flux gamma a été enregistré à Vinzieu ...	<u>ASN</u> : propose de répondre à cette question à la prochaine CLI. L'ASN n'a pas connaissance d'un événement susceptible d'expliquer cette détection de flux gamma.
○ <u>Association sauvons notre futur</u> : peut-on améliorer le délai de transmission de l'information en cas d'événement significatif ? Le délai de deux jours a été dépassé en 2009...	<u>ASN</u> : tout écart doit être signalé par l'exploitant dès qu'il le détecte. Cependant, il peut exister un délai de plusieurs jours pour l'analyse de cet événement. En tout état de cause, l'ASN a demandé au CNPE une plus grande réactivité dans la déclaration et la correction des événements significatifs.
○ <u>Association sauvons notre futur</u> : les demandes interventions (DI) au sein de la centrale ont été multipliés par 4 en 2009 (4200 au lieu de 1050). Quel est l'avis de l'ASN ?	<u>ASN</u> : L'ASN considère que le CNPE possède une bonne formalisation des demandes d'intervention et un suivi correct des procédures sur ce point. Les diagnostics d'interventions sont bons. Cependant, du fait de l'accumulation des DI, les délais de traitement ont tendance à s'allonger.
<u>CRIIRAD</u> : Qu'est-ce que signifie une gestion globalement bonne ? Ce terme n'est pas satisfaisant, notamment au regard des écarts constatés, pour lesquels la CLI n'a pas beaucoup de détails... Est-il possible de détailler ces écarts et de préciser les corrections qui ont été réalisées à la prochaine CLI ?	<u>Daniel Rigaud</u> : ces questions sont légitimes, mais elles devront faire l'objet de propositions (interpellations ou actions) par l'intermédiaire des groupes de travail de la CLI. Or, ceux-ci, et notamment celui des associations, se réunissent peu. Il convient d'améliorer le fonctionnement général de la CLI et des groupes en particulier pour faire remonter les questions de fond.

2. PPI (plan particulier d'intervention) et maîtrise de l'urbanisme autour de l'INB

Daniel Rigaud constate que la CLI n'a pas été associée au projet de révision du PPI mené par les services de l'Etat et actuellement en cours. En tant que Président de la CLI, il a adressé une lettre au sous-Préfet où il déplore cette mise à l'écart, et où il interpelle le représentant de l'Etat sur les points suivants :

- qu'en est-il de l'apparition de **7 scénarios basés sur un accident à cinétique rapide** (alors que précédemment, l'Etat travaillait sur des événements à cinétique lente) déclenchés en mode réflexe par l'exploitant ? Ces scénarios instaurent de fait deux périmètres en fonction des événements envisagés (2 km et 5/10km)
- Un grand flou existe actuellement en matière de **maîtrise de l'urbanisation** dans le périmètre rapproché : quelle marge de manœuvre auront les décideurs locaux, et comment gérer l'urbanisation existante dans ce contexte ?

Francis Charvet et Serge Rault (maires) appuient les propos du Président et ajoutent les précisions suivantes :

- ils déplorent l'absence de communication des services de l'Etat sur ce dossier
- un groupe de travail est constitué par l'association des maires nucléaires pour s'emparer du sujet
- le périmètre de 2 km sera-t-il non constructible ? Cela instaurerait une servitude d'utilité publique et soulèverait des problèmes majeurs en termes de développement des zones...

Frédéric Dalvai (secrétaire de commission) rapporte devant l'assemblée un communiqué des services de la Préfecture (SIDPC) en charge de la révision du PPI :

- les maires du périmètre PPI recevront prochainement un exemplaire du projet de PPI : ils auront deux mois pour se prononcer sur ce projet
- la version finale du PPI sera validée en septembre puis communiquée au public en octobre 2010 après annonce légale dans la presse
- une présentation officielle aux services et aux maires devrait avoir lieu début novembre 2010
- le Préfecture pourra présenter ce projet de PPI lors de la prochaine CLI si nécessaire

3. Financement de la CLI

Un point d'information est réalisé sur les moyens mis à dispositions de la CLI par le Conseil général.

- Rappel : une enveloppe de 150 000 €a été voté en 2010 par le Conseil général pour financer les 4 CLI iséroises – l'ASN a été également sollicité pour apporter un soutien financier sur une partie des actions des CLI
- Un marché public a été lancé par le Département de l'Isère pour recruter deux prestataires chargés d'assister et d'accompagner les CLI :
 - Dans leur actions d'information et de communication
 - Dans leurs travaux d'expertise en matière nucléaire
- Il était envisagé que les prestataires puissent débiter avec les CLI à la rentrée 2010

Cependant, en raison de l'absence de réponses correctes de la part des candidats au cahier des charges, le marché a été déclaré sans suite le 18 juin 2010.

Dans ce cas de figure, la procédure de marché doit donc être relancée : il est difficilement envisageable que des prestataires puissent être désignés avant la fin de l'année 2010 ou en début d'année 2011.

4. Informations et questions diverses.

M. Mas informe l'assemblée de l'installation d'un peloton de gendarmerie sur le site du CNPE.

RETOUR A L'ARTICLE